

220C4007
FR0000121964-FS1108

1^{er} octobre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE (Euronext Paris)
--

Par courrier reçu le 30 septembre 2020, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 septembre 2020, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir, directement et indirectement, 15 626 285 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 5,21% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
UBS AG	3 798 044	1,27
UBS Switzerland AG	11 828 241	3,94
Total UBS Group AG	15 626 285	5,21

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions KLEPIERRE hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 3 614 758 actions KLEPIERRE (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) réparties comme suit :

- 2 304 127 actions KLEPIERRE faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de la conclusion d'un prêt de titres portant sur lesdites actions KLEPIERRE; et
- 1 310 631 actions KLEPIERRE faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de leur transfert à titre de *collateral*.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 078 449 actions KLEPIERRE (prises en compte au premier alinéa) répartie comme suit :

- 2 883 129 actions KLEPIERRE résultant de la détention de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 22 janvier 2025 ; et
- 195 320 actions KLEPIERRE résultant de la détention de contrats « *equity futures* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 16 octobre 2020.

¹ Sur la base d'un capital composé de 299 939 198 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.